

**CHARTRE RELATIVE  
au CADRE DE FONCTIONNEMENT des  
GROUPES RESSOURCE INTERPROFESSIONNELS  
de SOUTIEN aux ACTEURS de L'ADOLESCENCE**

Avril 2011  
Révision octobre 2017

## **Préambule :**

La MDA, dans sa mission départementale d'accompagnement, met en œuvre une mobilité de son équipe. Cette mobilité se décline selon plusieurs modes :

- Mobilité de l'équipe dans le cadre des accueils sur rendez vous. Les accueils sont hebdomadaires sur des lieux fixes mis à dispositions par les partenaires du réseau.
- Mobilité de l'équipe à la demande de partenaires dans le cas où les jeunes ne peuvent accéder aux lieux d'accueil (en dehors du site de Nantes).
- Mobilité de l'équipe en direction des acteurs des territoires dans le cadre de leur exercice à travers les Groupes Ressource.

L'accompagnement des adolescents est complexe et multiple. Il apparaît souvent qu'une situation dépasse le champ de compétence d'un seul professionnel ou d'une seule institution. Le partenariat et le réseau sont alors des outils auxquels les professionnels peuvent faire appel.

La MDA dans sa mission de soutien aux professionnels propose l'organisation à l'échelle des communautés de communes d'un Groupe Ressource interinstitutionnel. Ce groupe est constitué de différents professionnels de terrains issus des institutions accueillant ou accompagnant des jeunes sur le territoire. Il a pour mission d'être un lieu de réflexion, de co-élaboration de stratégies et d'indications, pour les situations complexes que les professionnels du réseau rencontrent.

Toute personne intégrant le Groupe Ressource bénéficiera d'une formation préalable.

Le contenu de cette formation porte sur :

- le travail en groupe et l'échange d'information entre professionnels issus de différents champs,
- le repérage et les modalités de prise en charge des adolescents montrant des signes de mal être s'apparentant aux conduites à risque, à des mises en danger de soi et passages à l'acte suicidaires,
- l'accompagnement des adolescents et le travail de réseau, de partenariat.

Pour assurer au mieux le bon fonctionnement de ce dispositif et apporter les garanties nécessaires aux échanges et à l'élaboration partagée, la charte définit :

1. la composition de Groupes-Ressource
2. les objectifs
3. le cadre de fonctionnement

## **Composition du Groupe Ressource :**

Le Groupe Ressource est constitué de façon pluri professionnelle et pluri institutionnelle. Les membres des Groupes-Ressource sont des professionnels exerçant dans un champ de compétence qui les légitime pour parler des situations complexes et apporter une contribution à la réflexion.

Les membres du GR s'engagent à participer à une formation commune dispensée lors de la constitution du groupe. En cas d'arrivée dans le groupe une fois celui-ci constitué, les institutions en lien avec la MDA s'organisent pour que les professionnels bénéficient des outils nécessaires à l'actualisation de leurs connaissances.

La participation des professionnels constituant le groupe se fait sous couvert de leur institution. L'engagement demandé est au minimum, pour deux ans, l'institution garantissant ainsi la continuité des travaux du Groupe Ressource.

Chaque institution a la possibilité d'assurer une permanence par un titulaire ou un suppléant (dans l'institution ou dans le groupe lui-même).

Les membres du groupe s'engagent donc à participer avec régularité aux rencontres et à s'impliquer dans la durée.

## **Objectifs**

- ✚ Analyser et éclairer les situations complexes de façon pluri-institutionnelle et pluri-professionnelle.
- ✚ Repérer et aider à mieux comprendre la problématique du jeune, ou d'un groupe de jeunes, pour aider la personne en demande, à mieux la prendre en compte.
- ✚ S'appuyer sur le réseau pour mieux accompagner le ou les jeune(s).
- ✚ Prendre du recul, de la distance et apaiser l'inquiétude des acteurs en contact direct avec les jeunes.
- ✚ Dégager des pistes de travail
- ✚ S'enrichir et inventer en se soutenant des réseaux internes et externes.

## **Cadre de fonctionnement**

- ✚ Le Groupe Ressource est interpellé par les acteurs du territoire au nom et sous couvert de leur institution.
- ✚ Toute personne désireuse de solliciter le Groupe Ressource doit prendre contact avec le coordinateur du Groupe afin d'avoir un échange préalable permettant de confirmer ou infirmer la pertinence de la sollicitation.
- ✚ A fin de respecter les différentes lois, les acteurs qui présentent la situation doivent informer au préalable, le jeune et/ou la famille concernés quand le jeune est mineur.
- ✚ Les personnes demandeuses d'une aide à la réflexion, viennent présenter elles mêmes la situation qui leur pose question, ils peuvent être accompagné de personnes de leur institution ou de partenaires concernés.
- ✚ Le Groupe veillera à ce que la rencontre ne se substitue pas à un travail de concertation au sein de l'institution demandeuse ou entre institutions.
- ✚ Ce qui s'échange au sein du groupe ressource est de l'ordre du partage d'information à caractère secret. Chacun des membres du Groupe Ressource veille, selon le respect de la confidentialité et du secret auquel il peut être soumis, à ce qu'il partage. Ainsi, les éléments échangés au sein d'une rencontre ne doivent pas être rapportés dans un autre contexte.
- ✚ Le Groupe Ressource est garant des responsabilités auxquelles sont tenus les professionnels au titre de leurs missions ou de leurs fonctions. Ne sont communiquées que les informations utiles à la compréhension et à l'élaboration de propositions d'accompagnement.
- ✚ Les membres du Groupe Ressource sont bienveillants entre eux et soutiennent les personnes venant présenter une situation
- ✚ Les situations sont présentées en préservant l'anonymat et les membres du groupe s'engagent à préserver l'intérêt de la personne et la discrétion professionnelle.
- ✚ Les pistes dégagées sont indépendantes de toute influence religieuse, politique, idéologique et commerciale.
- ✚ Lorsqu'une situation présentée touche de trop près l'un des membres du Groupe Ressource, ce membre peut se retirer ou demander à ce que cette situation soit présentée à un groupe d'une autre communauté de commune.
- ✚ La personne qui présente la situation est liée par la confidentialité des échanges. A l'issue de la rencontre, la personne venue présenter la situation est invitée à restituer au jeune et à sa famille les pistes explorées.

## **Fonctionnement**

- ✚ Le groupe se réunit entre chaque période de vacances scolaires plus une fois en été (si nécessaire) pour étudier les situations proposées par les acteurs du territoire.
- ✚ La durée de cette rencontre est de 3 heures. Le planning est réalisé avec les participants en début d'année scolaire.
- ✚ Les demandeurs peuvent proposer d'inviter des partenaires à la présentation des situations.
- ✚ L'animateur du groupe est garant de son bon fonctionnement.
- ✚ Un secrétaire de situation est désigné et remet une copie de ses notes au demandeur.
- ✚ La saisine du Groupe Ressource se fait à la MDA auprès du coordinateur clinique de la MDA.
- ✚ Le groupe peut se réunir dans différents lieux sur la communauté de commune.
- ✚ En cas de besoin, le Groupe peut se réunir en dehors du calendrier arrêté.

## Évaluation

Elle porte sur les études de situation elles-mêmes (nombre, fiche signalétique des jeunes, préconisations faites...) et sur les intérêts de ce dispositif pour les acteurs de l'adolescence du territoire et pour les institutions qui y sont engagées.

Un bilan a lieu tous les ans entre les membres du groupe ressource.

Les outils de cette évaluation sont à construire.

Fait à

le

Fait à Nantes,

Le 09 octobre 2017

Le Directeur de la MDA  
Patrick Cottin

